



PRÉFET DE L'ISERE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Grenoble, le **22 JAN. 2020**

Unité Départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques – Unité SEVESO Plateformes

Affaire suivie par : Guillaume GHELMI
Inspecteur de l'environnement
guillaume.ghelmi@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 04 76 69 34 25
Télécopie : 04 38 49 91 95

Référence : 2020 – Is 006 RT

Objet : Suites de la visite d'inspection du 18 décembre 2019
P.J. : Rapport de l'inspection des installations classées

Monsieur le directeur,

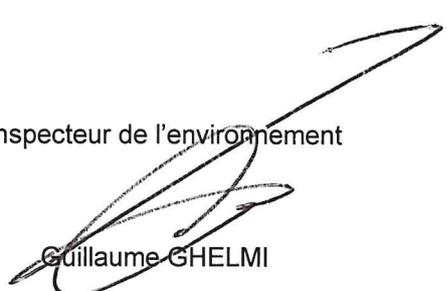
Accompagné de M. Etiévant, j'ai effectué une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Saint-Quentin sur Isère, le 18 décembre 2019. Cette visite a permis d'examiner les suites données aux demandes formulées lors des précédentes inspections, à d'autres points relatifs à la gestion du risque accidentel au regard des dispositions imposées consécutivement à la clôture de l'étude de dangers (arrêté préfectoral du 20 décembre 2018) et à la communication préfectorale du 3 octobre 2019.

A la suite de cette visite, l'inspection des installations classées formule une demande d'action corrective et une observation. Il vous est demandé de compléter le suivi des mouvements de matières explosives et de préciser les modalités de gestion du risque d'orage.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les remarques que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées. Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez à ces remarques.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement



Guillaume GHELMI

Copie : PRICAE, Chrono RT, inspecteur référent

Monsieur le directeur

**Société TITANOBEL
ZA ACTIPÔLE
296, route de Béalières
38 360 VEUREY-VOROIZE**